



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 55788

Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle quelles mesures nouvelles elle entend proposer pour remédier aux constats dressés par le récent rapport sur les violences conjugales.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire a retenu toute l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Les violences envers les femmes sont aujourd'hui reconnues comme un fait social qui traverse tous les milieux sociaux, toutes les cultures et tous les âges. L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), réalisée à la demande des pouvoirs publics et dont les résultats ont été diffusés le 6 décembre dernier, a confirmé ce fait. La lutte contre les violences constitue un volet prioritaire de la politique gouvernementale en faveur des droits des femmes. Dans le cadre des assises nationales contre les violences envers les femmes organisées le 25 janvier 2001 par le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, il a été annoncé qu'au-delà des partenariats institutionnels et associatifs déjà noués, le Gouvernement avait décidé d'engager un plan d'action pour lutter contre ces violences. Dans le prolongement de la circulaire du 8 mars 1999 sur les violences au sein du couple, cosignée par les ministères de l'emploi et de la solidarité, de la justice, de l'intérieur et de la défense, le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a développé de nombreux partenariats en 2000. Ils se sont notamment traduits par la circulaire du 8 mars 2000 cosignée avec le secrétariat d'Etat au logement pour l'accès au logement des femmes victimes de violence, par la convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif cosignée le 25 février 2000 avec les ministères de l'éducation nationale non violente et non sexiste, par la mise en place d'un groupe de travail avec le ministère de la justice sur le traitement judiciaire des violences conjugales, et enfin par la constitution, sous la responsabilité du secrétariat d'Etat à la santé et aux handicapés, d'un comité d'experts sur les conséquences des violences sur la santé et la sensibilisation des professionnels de santé. S'inscrivant dans cette démarche partenariale, le plan d'action du Gouvernement annoncé au cours des assises nationales contre les violences envers les femmes repose sur quatre axes : renforcer les réseaux, en donnant une impulsion nouvelle aux commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes et en créant une instance nationale de coordination ; lancer une campagne de communication, en s'appuyant sur le nouveau slogan et en diffusant massivement tous les documents réalisés ; développer les actions de prévention et d'accompagnement, en renforçant le soutien aux associations, notamment en termes budgétaires ; construire des partenariats de proximité avec les collectivités locales, afin d'apporter une réponse globale en termes d'accueil, de soutien, de formation et d'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55788

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7243

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2102